MARTIN Bernadette

2 avril 2023, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 1er février 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Bernadette DUBOURG, ayant pour nom d'usage MARTIN, commissaire de justice associée sous le titre d'huissier de justice en application du dernier alinéa du IV de l'article 25 de l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «H2B», titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Bordeaux (Gironde), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :
Mathilde JANVIER

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)